

MINERGIE®

Mieux construire. Mieux vivre.



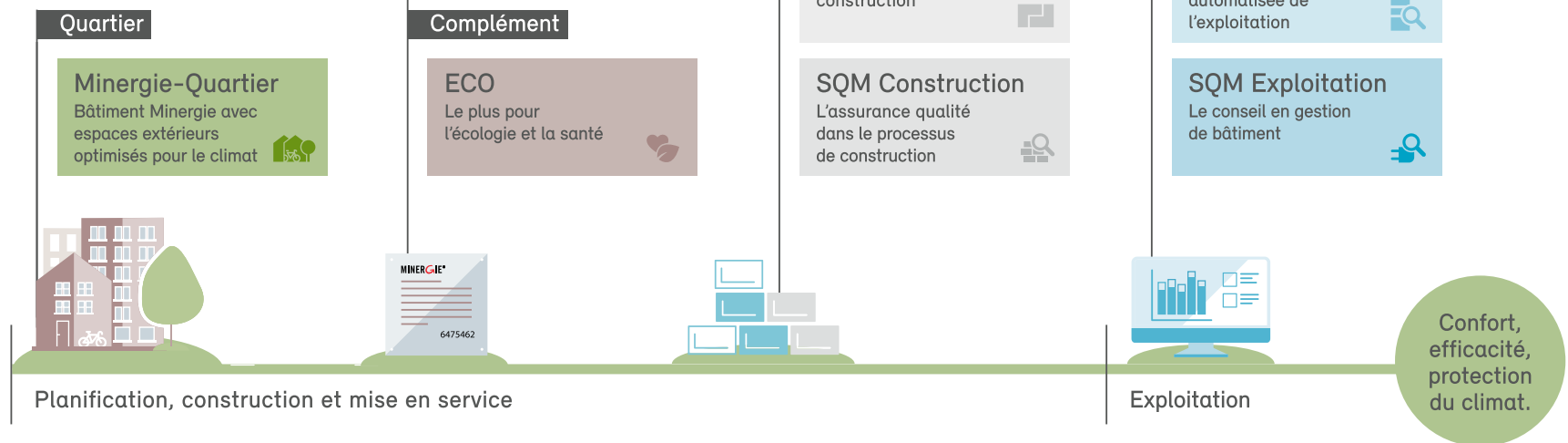
Minergie-Quartier : des bâtiments
Minergie dans un environnement
climato-responsable

Qu'est-ce que Minergie-Quartier ?

Minergie-Quartier en un coup d'œil

Les quartiers Minergie sont composés d'un mélange de bâtiments existants et de nouvelles constructions et fixent des règles pour une transformation. Ils se distinguent par une très faible consommation d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre minimisées dans la construction et l'exploitation, ainsi qu'une autosuffisance maximale en énergies renouvelables. Les bâtiments du quartier présentent une protection thermique estivale supérieure à la moyenne ainsi qu'un renouvellement de l'air automatique. L'aménagement des espaces extérieurs est adapté à un climat qui se réchauffe et augmente ainsi la qualité de vie. Minergie-Quartier incite en outre à une mobilité douce et exige une structure qui gère l'exploitation du quartier.

Portfolio Minergie – Nouvelle construction et rénovation



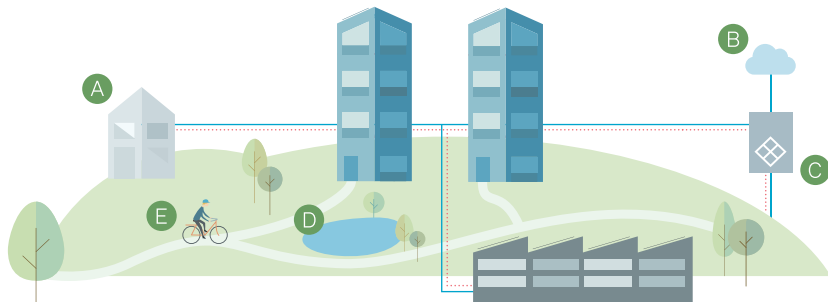
De la vision à la réalité : le processus de certification

Pour être certifiés, les quartiers doivent présenter une surface de référence énergétique de 3000 m² ou plus et au moins deux bâtiments proches géographiquement. Pour être certifié, le quartier doit respecter un catalogue d'exigences et mettre en œuvre au moins trois mesures à choix. Il peut être certifié provisoirement Minergie-Quartier sur la base des plans d'aménagement. La certification définitive est délivrée après la réception de tous les bâtiments du quartier. En règle générale dans un délai de dix ans.

Les thèmes de Minergie-Quartier

- A Bâtiments certifiés Minergie** : Toutes les nouvelles constructions et la majorité des bâtiments existants sont certifiés Minergie, notamment pour assurer le confort dans le bâtiment (air ambiant, protection thermique estivale).
- B Exploitation et monitoring** : Une structure unique gère l'exploitation du quartier. Tous les bâtiments sont équipés d'un monitoring avec un système de gestion de l'énergie pour suivre les consommations d'énergie et remédier aux dysfonctionnements.
- C Protection climatique à l'exploitation et la construction** : L'utilisation d'énergies renouvelables sur le quartier est maximisée, les énergies fossiles sont interdites. Une valeur limite pour les émissions de gaz à effet de serre doit être respectée lors de la construction.
- D Adaptation au climat des espaces extérieurs** : Les quartiers Minergie sont adaptés aux canicules et aux événements météorologiques extrêmes, avec des exigences sur la végétalisation et l'ombrage ainsi que sur la capacité d'infiltration des revêtements.
- E Promotion de la mobilité durable** : Minergie-Quartier favorise les déplacements à vélo et à pied grâce à une bonne desserte et à des places de stationnement pour vélo en nombre suffisant. Les parkings pour voitures sont préparés à la mobilité électrique et une offre de partage propose des alternatives aux véhicules privés.

Min. 2 bâtiments et 3000 m² de SRE



Comparaison entre Minergie et Minergie-Quartier

Critères	Minergie bâtiment	Minergie-Quartier min. 3000m ² de SRE, 2 bâtiments et environnement partagé
A Standard de construction	Chaque bâtiment doit respecter les exigences qui lui sont imposées pour lui-même.	Les nouvelles constructions doivent être certifiées Minergie. Les bâtiments existants sont partiellement exemptés. La valeur limite d'émissions de gaz à effet de serre dans la construction et d'autoproduction d'électricité s'applique au niveau du quartier. Les besoins de chaleur pour le chauffage (Q ^h) et l'indice Minergie peuvent être compensés entre les différents bâtiments.
B Gestion et exploitation	Pas d'exigences concernant l'exploitation du bâtiment.	Le quartier dispose d'une structure qui assume la responsabilité de la mise en service et du monitoring énergétique avec système de gestion de l'énergie (SGE).
C Énergie d'exploitation	Couverture efficace du besoin en énergie avec du renouvelable et exploitation du potentiel solaire du bâtiment. Maximum 50% de fossile pour du chauffage à distance.	Un concept énergétique clarifiant entre autres les rejets de chaleur et les infrastructures communes avec les immeubles voisins est élaboré. Pour le chauffage à distance, les énergies fossiles sont autorisées à hauteur de 25% maximum.
Gaz à effet de serre Construction	Les valeurs limites pour les EGES dans la construction s'appliquent, sans prise en compte des bâtiments déconstruits.	Les nouvelles constructions dans les quartiers Minergie doivent respecter une valeur limite pour les émissions de gaz à effet de serre (EGES) dans la construction. Pour les constructions de remplacement, celle-ci est renforcée en fonction de l'âge du bâtiment déconstruit, en tenant compte de la densification et du réemploi.
D Espaces extérieurs adaptés au climat	Aucune exigence.	Au moins 40% des surfaces extérieures doivent être végétalisées. Compensation possible sur les façades et les toits. Elles doivent être ombragées par des arbres. Des exigences s'appliquent à l'évaporation, à l'infiltration et à la rétention d'eau de pluie.
E Trafic cycliste et piétonnier	Aucune exigence.	Le quartier dispose d'un réseau de chemins piétonniers et de pistes cyclables finement maillés et bien reliés aux réseaux supérieurs. Il y a suffisamment de places de stationnement conviviales pour les vélos, les poussettes, etc.
Trafic motorisé	Les bâtiments Minergie sont préparés pour la charge de véhicules électriques.	Outre la possibilité de recharger les véhicules électriques, il convient de mettre à disposition une offre de partage de véhicules adaptée, par exemple pour les voitures de tourisme, les véhicules utilitaires ou les vélos électriques.

Ce que vous devez savoir pour la planification

✓ Confort, efficacité et protection du climat

Les quartiers Minergie ont des besoins énergétiques très faibles et sont alimentés par des énergies renouvelables. Les bâtiments autoproduisent une grande partie de leur électricité. Les quartiers Minergie sont ainsi indépendants et préparés au mieux pour l'avenir. Toutes les mesures sont également prises pour que la construction des bâtiments génère le moins d'émissions de gaz à effet de serre possible. Les planificateurs sont passablement libres dans la conception, le choix des matériaux et la structure des bâtiments. Il en va de même pour les espaces extérieurs et les concepts de mobilité : les objectifs permettent de réaliser des quartiers de toutes tailles et dans tous les endroits. L'environnement végétal et ombragé réduit la surchauffe, y compris à l'intérieur des bâtiments.

✓ Qualité et subventions

Minergie est synonyme de construction de haute qualité et le label Minergie-Quartier est associé à une assurance qualité pour l'ensemble du projet. L'investissement est ainsi garanti à long terme. Avec les produits « exploitation » de Minergie, la phase d'exploitation est également prise en compte, en plus de celle de planification. La certification Minergie suit un processus standardisé, avec des directives claires pour toutes les parties prenantes et un réseau de partenaires spécialistes compétents. De plus, le certificat provisoire Minergie peut souvent se substituer au justificatif énergétique requis pour les permis de construire. Dans de nombreux cantons et communes, les labels Minergie permettent une meilleure exploitation de votre terrain (indice d'utilisation, hauteur du bâtiment, distances, etc.). Le certificat Minergie vous permet en outre de bénéficier de subventions.

Vous souhaitez plus de renseignements ?

Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller personnellement.

Agence romande Minergie

Avenue de Pratifori 24C

1950 Sion

027 205 70 10

romandie@minergie.ch

minergie.ch

Avec le soutien de



Leadingpartner Minergie

